

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° II-AE3

présenté par  
M. Masségli**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Action de la France en Europe et dans le monde	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	250 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	250 000
<b>TOTAUX</b>	250 000	250 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de financer un programme de VIE Senior, à titre expérimental et limité.

Conformément aux recommandations exposées dans le rapport de la mission d'information sur la Diplomatie économique (n°1241), le VIE senior a pour but de permettre aux entreprises de bénéficier de l'expertise d'un salarié expérimenté, en fin de carrière professionnelle ou à l'issue de celle-ci, pour se développer à l'export dans le cadre d'un VIE. Cette expérimentation se ferait sur un territoire limité, à l'échelle d'une région, limitée également dans le temps et en nombre de contrats, afin d'en évaluer la pertinence et l'efficacité.

La somme requise permettrait de payer la moitié de la rémunération de 20 VIE Senior, l'autre moitié étant à la charge des TPE/PME, qui auraient recours à ce dispositif.

Ce dispositif, ainsi que d'autres, ont pour but d'augmenter le nombre d'entreprises exportatrices, essentiellement des TPE/PME et ETI, actuellement de 125 000 à 200 000 dans les années à venir.